

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Marie-Françoise MASSEI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

2 décembre 2024

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Paul BERNARDI), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 11 décembre 2024

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°007-007-2024 : Remplacement des portes de l'église Sainte-Barbe : validation des travaux et demande de subvention (M57)

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de l'église Sainte-Barbe, il convient de remplacer les deux portes existantes.

Nous avons reçu les offres suivantes :

- devis BM MENUISIER pour un montant HT de 21 450 €
- devis MENUISERIE LENZI pour un montant HT de 26 840 €

Le Maire propose donc de retenir le devis de BM MENUISIER et de faire une demande de subvention au titre de la Dotation Quinquennale et de la DETR.

Le plan de financement est prévu comme suit :

Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	40 %	8 580.00 €
Préfecture (DETR)	40 %	8 580.00 €
Fonds propre de la Commune	20 %	4 290.00 €
TOTAL		21 450.00 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le remplacement des deux portes de l'église Sainte-Barbe
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que tout autre document y afférant
- ✓ **CHARGE** le Maire de constituer les dossiers portant demande de subvention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

Po 
